

Demande d'accueil d'un musicien intervenant stagiaire du CFMI Année scolaire 2018-2019

Les musiciens intervenants stagiaires du CFMI sont accueillis dans une école maternelle **et** dans une école élémentaire du même secteur géographique. Ces deux écoles sont invitées à remplir conjointement le document suivant après avoir pris connaissance des modalités de stage, et à le retourner par courriel ou par voie postale au CFMI avant le **vendredi 6 juillet 2018**. Le CFMI vous communiquera une réponse favorable ou défavorable à la mi-septembre 2018, en fonction du nombre de candidatures d'écoles et du nombre d'étudiants inscrits.

Pour tout renseignement complémentaire, contacter M. Sébastien Durand, co-responsable du CFMI au 02 47 36 77 42 - courriel : sebastien.durand@univ-tours.fr

Afin de nous permettre d'étudier au mieux votre demande,
merci de renseigner précisément l'ensemble des rubriques ci-dessous :

Ecole élémentaire : _____

Adresse : _____

Circonscription/nom de l'IEN : _____

Directeur/Directrice (jour de décharge) : _____

Téléphone : _____

Courriel : _____

Nombre et niveaux de classes : _____

Jours de classe et horaires : _____

Jour(s) d'intervention(s) impossible(s) : _____

Mise à disposition d'une salle spécifique pour les séances de musique : Oui Non

Thème et orientations du projet d'école : _____

Ecole maternelle : _____

Adresse : _____

Directeur/Directrice (jour de décharge) : _____

Téléphone : _____

Courriel : _____

Nombre et niveaux de classes : _____

Jours de classe et horaires : _____

Jour(s) d'intervention(s) impossible(s) : _____

Mise à disposition d'une salle spécifique pour les séances de musique : Oui Non

Thème et orientations du projet d'école : _____

Pour les deux écoles :

Possibilité de prise en charge des repas des étudiants à la cantine scolaire : Oui Non

Possibilité de prise en charge des frais de déplacement : Oui Non

TSVP →

L'équipe enseignante souhaite accueillir des étudiants stagiaires du CFMI de :

(cocher la ou les cases au choix, après avoir vérifié que vous disposez du nombre de classes requis)

Interventions le **mardi** : 1^{ère} année (formation en 2 ans)

Deux binômes d'étudiants différents au cours de l'année scolaire :

1^{er} binôme d'octobre à janvier et 2^e binôme de février à juin.

- Élémentaire : - 2 classes de CE2 ou CM1 ou CM2 d'octobre à juin.
- 2 classes de CP ou CE1 de février à juin.
- Maternelle : - 2 classes de moyens-grands **de février à juin** le mardi matin.

Interventions le **vendredi toute la journée** : 2^e année (formation en 2 ans)

Interventions **un autre jour que le vendredi** : 3^e année (formation en 3 ans)

Un étudiant de fin septembre à juin.

- Élémentaire : un CP + un CE + un CM + 2 classes de CE2 ou CM1 ou CM2 réunies pour une séance de chorale.
- Maternelle : une grande section.

Les étudiants de la formation en 3 ans passeront leur épreuve de pédagogie pratique dans l'école à partir du 29 mars.

*Les étudiants de 2^e année (de formation en 2 ans) passeront leur épreuve de pédagogie pratique dans l'école au mois de mai et participent avec l'une des classes à un projet de création qui donnera lieu à une représentation à l'ESPE de Fondettes les **2 et 3 mai 2019**. Une des classes de leur stage devra assister au spectacle proposé par les JM France à Tours, salle Thélème, le mardi 30 avril 2019.*

La direction et l'équipe de l'école attestent avoir pris connaissance des modalités de stage (cf. fichiers annexes) et s'engagent à mettre en œuvre l'ensemble des conditions requises pour l'accueil de stagiaire(s) du CFMI.

Fait à _____ le _____

Signature école élémentaire :

Signature école maternelle :